



## La pause de midi Égalité salariale

Ce mardi, le «12-14 de l'égalité» de l'UNIGE est consacré à l'égalité salariale entre hommes et femmes au sein de l'institution universitaire de Genève. «Les entreprises privées doivent répondre à une série de critères déterminés par l'Etat de Genève pour obtenir le label *equal salary*, explique Brigitte Mantilleri, directrice du Service de l'égalité de l'UNIGE. Or l'Université n'a jamais été soumise à une analyse poussée de ses conditions salariales selon le prisme des différences entre les sexes. Nous avons donc mandaté l'Observatoire de l'emploi de l'Université afin qu'une étude soit

effectuée.» Les résultats seront présentés pour la première fois lors de ce «12-14 de l'égalité» à Uni Dufour, en présence du recteur de l'UNIGE, Yves Flückiger, de Brigitte Mantilleri et de l'économiste qui a mené le travail à bien, Vahan Garibian. «Il y a discrimination si, pour un poste égal et des qualifications identiques, on note une différence salariale, indique le spécialiste du marché de l'emploi. A l'UNIGE, le résultat que nous avons obtenu se situe en dessous du seuil toléré. Le taux d'environ 15% d'écart de revenu n'est que peu dû à de la discrimination, mais essentielle-

ment expliqué par les postes dans l'administration, moins rémunérés et occupés majoritairement par des femmes.» L'étude démontre en outre que les risques de discrimination sont plus élevés dans certaines branches et que les femmes mieux formées y sont plus sujettes. D'ailleurs, une phase exploratoire a suivi les débuts de l'enquête et permis de constater que près de 20% des femmes, essentiellement employées dans l'administration, sont surqualifiées. Ce qui relativise sensiblement l'égalité salariale relative que soutiennent les premiers résultats.

**Rue du Général-Dufour 24, 1204 Genève. Tél. 022 379 12 68. Jusqu'à 14 h. Entrée libre.**

